

Migration saisonnière, va-et-vient, migration internationale? L'exemple des Sénégalais à Nouakchott

Marfaing, Laurence

Veröffentlichungsversion / Published Version

Zeitschriftenartikel / journal article

Zur Verfügung gestellt in Kooperation mit / provided in cooperation with:

GIGA German Institute for Global and Area Studies

Empfohlene Zitierung / Suggested Citation:

Marfaing, L. (2008). Migration saisonnière, va-et-vient, migration internationale? L'exemple des Sénégalais à Nouakchott. *Revue Asylon(s)*, 3, 1-18. <https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:0168-ssoar-54792-4>

Nutzungsbedingungen:

Dieser Text wird unter einer CC BY-NC-ND Lizenz (Namensnennung-Nicht-kommerziell-Keine Bearbeitung) zur Verfügung gestellt. Nähere Auskünfte zu den CC-Lizenzen finden Sie hier:

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/1.0/deed.de>

Terms of use:

This document is made available under a CC BY-NC-ND Licence (Attribution-Non Commercial-NoDerivatives). For more information see:

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/1.0>

Migration saisonnière, va-et-vient, migration internationale? L'exemple des Sénégalais à Nouakchott

Laurence Marfaing

Laurence Marfaing est historienne-chercheuse. Elle s'est spécialisée sur le commerce et les commerçants africains pendant la période coloniale, puis elle a continué à travailler sur le commerce, le secteur informel au Sénégal jusqu'à la période actuelle. Depuis le début des années 2000 ses domaines de prédilections sont la mobilité des Subsahariens dans l'espace Sahara-Sahel comme pèlerins, commerçants mais aussi comme migrants. Après avoir travaillé cinq ans à Berlin au Zentrum Moderner Orient (ZMO) sur les phénomènes de translocalité et de sociabilité, elle est maintenant au German Institute for global and area Studies (GIGA) à Hambourg et ses recherches portent sur les migrations saisonnières et de transit en Mauritanie.

CITATION

Laurence Marfaing, "Migration saisonnière, va-et-vient, migration internationale ? L'exemple des Sénégalais à Nouakchott ", *REVUE Asylon(s)*, N°3, mars 2008, Migrations et Sénégal., url de référence: <http://www.reseau-terra.eu/article718.html>

RÉSUMÉ

La trentaine d'Etats africains, dont la Mauritanie, le Sénégal et le Mali, qui, en l'absence de l'Algérie cependant, ont pris part à la conférence de Rabat en juillet 2006, pour discuter des possibilités d'endiguer, réduire, voire stopper, les flux migratoires en direction de l'Europe, ont ainsi donné leur aval à la politique européenne de migration qui en fait les gardiens de l'Europe en échange d'une aide au développement. Ils sont dès lors devenus des « pays de transit » chargés d'intercepter les migrants, illégaux potentiels, en chemin vers l'Europe. Les politiques européennes de migration imposées dans cet espace font que de nombreux migrants, internationaux comme saisonniers, en sont bien souvent refoulés non pas forcément vers leur lieu d'origine mais de facto vers leur lieu de provenance qui est, dans l'espace qui nous concerne ici, la Mauritanie, pays sahélien qui fait dorénavant partie de la nouvelle ceinture des pays de transit (new migration band : Baldwin-Edwards 2006 : 316). Un pays touché par la désertification, par la pauvreté et qui est donc lui-même pays de migration.. Les migrations ouest-africaines, longtemps dirigées vers la sous-région en tant que migrations saisonnières deviennent intercontinentales et prennent un caractère circulaire à partir des années 1980 en se dirigeant vers l'Europe et en changeant de formes (Tall 2002 : 551 ; Marfaing 2003 : 48). Beaucoup de Subsahariens vivent dans les villes du Maghreb et du Sahel, en partie parce qu'ils sont en situation d'échec dans leur stratégie migratoire vers l'Europe mais surtout parce que l'espace Maghreb-Sahel est un « espace

travaillé » (Bredeloup 2006) qui continue à drainer les migrations saisonnières. Aujourd'hui toutes les formes de migrations ancrées là se confondent et les politiques européennes de migration font des migrants libres de circuler dans l'espace CEDEAO des migrants illégaux potentiels. A l'exemple des Sénégalais à Nouakchott, nous tentons de montrer dans cet article comment les politiques européennes de migration entravent non seulement la libre circulation des Subsahariens dans cet espace qui, historiquement a toujours été un espace d'échanges et de mobilité, mais aussi les privent des possibilités d'organiser leur vie économique et ainsi de mettre en valeur les potentiels de développement qui s'offrent à eux, tant dans les pays de migrations de travail que dans leurs pays d'origine.

MOTS CLEFS

Mobilités | Migrations | Sénégal | Mauritanie | Afrique | Sociologie | Femmes |

Introduction

La migration, notamment la migration clandestine originaire d'Afrique, est l'une des préoccupations majeures des politiques européennes tout comme des médias.

Même si on estime que seulement 15% du nombre des migrants subsahariens circulant dans le nord de l'Afrique réussissent le passage vers l'Europe [\[1\]](#) ce qui signifie que la grande majorité de ceux-ci restent dans l'espace Maghreb-Sahel, un agenda de la politique « extérieure » de l'Union européenne est reformulé pour endiguer la migration clandestine. Les déclarations programmatiques, visant à compléter la composante du contrôle avec des actions de renforcement des capacités de protection internationale des pays de transit [\[2\]](#) accompagnées d'actions ciblées de coopération au développement se sont multipliées. Ainsi, les pays du Maghreb deviennent de facto le portail de l'Europe

Les politiques européennes de migration imposées dans cet espace font que de nombreux migrants, internationaux comme saisonniers, en sont bien souvent refoulés non pas forcément vers leur lieu d'origine mais vers leur lieu de provenance. D'une manière générale, ils sont refoulés vers l'Algérie [\[3\]](#) mais il arrive également qu'ils soient refoulés vers le Mali ou la Mauritanie, comme ce fut le cas après les événements de Melilla et Ceuta en 2005 où l'on annonçait que plusieurs centaines d'immigrés clandestins originaires de l'Afrique subsaharienne étaient attendus à Nouadhibou (Jeune Afrique, le 12.10.2005).

Le fait que depuis ces événements, le Maroc soit devenu lui-même plus difficile d'accès, limite les refoulements mais bloque les migrants à ses frontières. Ainsi les pays sahéliens font dorénavant partie de la nouvelle ceinture des pays de transit (*new*

migration band : Baldwin-Edwards 2006 : 316) dont la Mauritanie, elle même pays de migration, concernée par la désertification, donc par la pauvreté.

Ces pays déclarés pays de transit, sont appréhendés pour abriter la frontière de l'Europe en contrepartie d'aides européennes pour le développement notamment [4]. Parler de ces pays comme des « pays de transit » les intègre dans la structure destinée à considérer « le processus migratoire dans sa globalité dans le cadre d'une démarche impliquant les pays d'origine, de transit et de destination » [5] ; ce qui en clair signifie que les Subsahariens de passage dans les pays du Sahel-Maghreb sont potentiellement en transit vers l'Europe, où se trouvent les pays de destination. Cette déclaration banalise la signification du rôle des « pays de transit » qui par là même criminalise les migrants, potentiels illégaux vers l'Europe.

Dans ce contexte, il est intéressant de considérer la définition du « transit » vue « du nord » qui ne correspond pas à la définition que les migrants eux-mêmes ont du « transit ». Ils interprètent les « pays de transit » comme des pays « où l'on tourne », une zone d'entre-deux dans laquelle ils circulent à la recherche de l'opportunité de départ (Steiff-Fénard et Poutignat, 2006 : 5). Cette zone n'est pas en adéquation avec les frontières nationales mais déterminée en fonction de la « carte migratoire » du moment créée virtuellement à partir des itinéraires préconisés qui se transmettent dans les réseaux de migrants. Cette « carte migratoire » s'enrichit et se recompose constamment à partir des récits du migrant sur son périple et ses expériences un peu comme dans un guide de voyage. [6] Chacun fait sien un itinéraire donné où la trajectoire spatiale produit sur la durée un lieu dans lequel il développe des rapports sociaux, des expériences d'échanges (Tarrus, 1996 : 100) qui influence les décisions concernant le parcours ou l'installation. C'est à cet endroit que l'on ne peut plus distinguer le migrant saisonnier du « grand migrant » sauf dans l'intention de celui-ci, laquelle est bien souvent mise en échec par la réalité de sa situation dans la ville où il se trouve.

La Mauritanie fait partie des pays signataires qui reçoivent de l'aide pour la lutte contre la migration clandestine – ces aides sont destinées à la répression de ladite migration. Les contrôles en haute mer qui sont chargés d'intercepter les migrants clandestins en voyage vers l'Europe avant qu'ils n'aient atteint les eaux internationales, pour les refouler vers la Mauritanie, ne se posent pas la question des conditions de survie de ces personnes dans le pays vers lequel ils sont rapatriés [7]. S'ils sont nombreux à intégrer les centres de transit, beaucoup se retrouvent dans les centres urbains mauritaniens, sans moyen, ayant tout investi dans leur projet migratoire maintenant en échec. Ils sont considérés par leurs pairs comme, les « noyés de l'aventure » (Streiff-Fénard et Poutignat, 2006 : 8).

Pour les populations locales, le migrant est à l'affût d'une opportunité pour quitter illégalement le pays vers l'Europe, prêt à tout pour arriver à ses fins, il est alors perçu comme source d'insécurité. S'il travaille, il est source de l'aggravation du chômage pour le lieu où il réside. Ces préjugés sont généreusement relayés par la presse locale. Celle-ci entretient une vision misérabiliste de la migration ou la criminalise [8]. Elle

nourrit les préjugés liés à la perception que l'étranger est non seulement un migrant potentiel vers l'Europe, mais qu'il est susceptible d'être impliqué dans tous les trafics, drogue, celui des hommes comme passeur, et se fait la courroie de transmission de l'idée qu'entretient l'Union Européenne, que la migration est un fléau à combattre. L'étranger criminalisé est également accusé d'être un facteur d'insécurité également au niveau de la propagation des maladies modernes : sida et MST. Il est au cœur de tous les amalgames qui ont pour conséquence son rejet. Ces articles qui ciblent la population étrangère disent bien, indépendamment de la véracité de leur contenu, l'atmosphère ambiante et trouvent un écho dans le comportement de la population locale à leur égard.

Il reste que l'impact des politiques européennes de migration font des migrants libres de circuler dans l'espace Maghreb-Sahel, des migrants illégaux potentiels. Les pays du Maghreb ont des accords bilatéraux avec certains Etats de la CEDEAO. La Mauritanie n'est plus dans la CEDEAO, mais la libre circulation des biens et des personnes entre elle et ces pays est encore de fait grâce aux accords bilatéraux qui ont été signés ou parce que la Mauritanie, en tant que partie prenante est intégrée dans le cadre d'organisations sous-régionales comme celle notamment de l'OMVS [\[9\]](#) ou de l'UMA.

Le fait est que les migrations ouest africaines ont longtemps été dirigées vers la sous région en tant que migrations saisonnières. Ce n'est qu'à partir des années 1980 que, dirigées vers l'Europe, les formes de cette migration changent (Marfaing, 2003 : 48), elles deviennent intercontinentales et prennent un caractère circulaire (Tall, 2002 : 551). En 1987, avec l'introduction du visa d'entrée dans les pays européens, les pays du Maghreb deviennent des étapes dans les stratégies migratoires des Subsahariens qui ciblent l'Europe. La Mauritanie, par ailleurs destination des migrants saisonniers et qui était jusqu'aux années 2006 un pays de transit pour nombre de migrants en route vers les pays du Maghreb, est devenue à son tour du fait de la traque des migrants clandestins dans ces états et de leur fermeture vers l'Europe, un pays d'accueil. Les étrangers se regroupent dans les villes du pays, notamment à Nouakchott et Nouadhibou et du fait de leur origine se mélangent avec les populations locales et ne sont pas repérables systématiquement comme cela est plus le cas dans les pays du Maghreb, et a fortiori en Europe.

Dans les pays de transit, un migrant devient illégal lorsqu'il tente de passer illégalement la frontière du pays dans lequel il se trouve. Sur la seule estimation de leur origine subsaharienne et de leur éventuelle intention de vouloir passer clandestinement en Europe 15000 à 20000 personnes ont été identifiées en Mauritanie comme « migrants potentiels » entre le 1er janvier 2006 et le 18 Août 2006 [\[10\]](#). Les chiffres concernant les flux migratoires, même quand ils sont produits sous forme de statistiques qui se veulent exactes, ne sont que des estimations. Et surtout, dans ce contexte, ils ne prennent pas en compte les différentes sortes de migrations – saisonnières, temporaires liées à des contrats spécifiques, notamment des opportunités de travail pour un projet donné, souvent dans la construction d'infrastructures - ni de projets migratoires susceptibles d'être contrariés par les politiques, les besoins financiers et les événements indépendants de la volonté des migrants tout comme de leur propre décision (Dumont,

2007 : 58). Aujourd'hui, toutes les formes de migration se confondent. Si beaucoup de Subsahariens restent dans les villes du Maghreb et du Sahel, en partie parce qu'ils sont en situation d'échec dans leur stratégie migratoire vers l'Europe, c'est aussi surtout parce cet espace est un « espace travaillé » (Bredeloup, 2006) qui continue à drainer les migrations saisonnières.

Mauritanie pays de transit et de migration

Du fait de la situation internationale, nous l'avons vu, beaucoup de migrants en voyage vers l'Europe sont en transit en Mauritanie dans l'attente d'une opportunité pour continuer le voyage ou pour accumuler la somme nécessaire à leur passage. Dans un cas comme dans l'autre et de par la fermeture des pays du Nord il n'est pas rare qu'ils soient bloqués en Mauritanie pour une période relativement longue qui peut aller jusqu'à plusieurs années. Une enquête menée en Mauritanie en 2007 a montré que pour 60% les étrangers y sont installés depuis 2000 [11], sans différenciation des « étrangers » interrogés.

La grande majorité de ces étrangers, qui y sont de passage, sont originaires de l'Afrique subsaharienne, notamment du Sénégal (60%) et du Mali (30%). Les 10% restant sont composés des étrangers originaires d'autres pays subsahariens mais aussi d'Asiatiques et de Maghrébins. Sur le marché du travail, les proportions sont semblables : la communauté des étrangers dans les villes principales où ils sont installés, Nouakchott, Nouadhibou et Rosso, est constituée de Subsahariens à 89%. Arabes, y compris ceux originaires des pays du nord de l'Afrique représentent 6% et les Européens 5%. Dans ces trois villes, les étrangers représentent 4,5% de la population totale [12].

On estime entre 100 000 et 200 000 par an, le nombre de personnes qui passent en Mauritanie, mais aucune statistique sérieuse ne peut dire combien restent ou quittent le pays et d'une manière générale ce qu'il advient de ces personnes (interview Ministère de l'intérieur à Nouakchott, le 16.12.2007). Officiellement, entre le 1er janvier et le 18 août 2007, 7418 migrants illégaux ont été interceptés et reconduits à la frontière. 98% étaient Subsahariens dont 60 % Sénégalais et 35% Maliens. Ces personnes ont donc été prises en flagrant délit de migration clandestine, c'est-à-dire déjà engagées dans les filières clandestines : en haute mer dans les bateaux ou sur les pistes du Sahara. 2% étaient originaires des pays asiatiques [13].

Quand ils ne travaillent pas à leur compte ou dans l'informel ou qu'ils cherchent du travail, les étrangers sont mêlés au groupe de tous ceux qui cherchent du travail en Mauritanie. Ils se placent tous les matins là ou ceux qui ont besoin de main d'œuvre pour la journée ou plus iront les chercher, à Nouakchott, c'est derrière l'église. Les femmes sont surtout là pour aider aux travaux ménagers, faire les lessives... mais ce n'est pas leur exclusivité ; les hommes non qualifiés y sont pour être employés comme manutentionnaires, porteurs ou autres au port ou ailleurs. Ces derniers proposent aussi leur aide à certains travaux domestiques que les femmes ne font pas, car considérés comme durs. Quand ils ont un savoir-faire, ceux qui cherchent du travail se placent ailleurs : à un carrefour du quartier « Capitale » de Nouakchott. Ils indiquent par l'outil

qu'ils tiennent à la main leur spécialité : un morceau de tuyau pour les plombiers, une ampoule pour les électriciens, une truelle pour les maçons. Quand les employeurs sont satisfaits il n'est pas rare qu'ils reviennent tous les matins chercher les mêmes... après quelque temps, les employés peuvent espérer un contrat pour une période plus longue : à la semaine et pourquoi pas au mois.

En tout cas, malgré l'ambiance morose du marché du travail, la mauvaise organisation de l'information en matière d'emploi, beaucoup d'étrangers estiment qu'à « *Nouakchott, celui qui veut du travail, en trouve* » (interview n° 40 à Nouakchott le 14.12.2007, M. 35 ans chauffeur de taxi). Une étude du marché du travail confirme, qu'effectivement, les étrangers sont plus actifs que les Mauritaniens, ils ont un emploi pour 65% d'entre eux contre 46% des Mauritaniens et ils chôment moins : seuls 19% sont au chômage contre 50% de la population locale [14]. Les stratégies de recherche d'un emploi sont souvent liées aux réseaux informels d'une profession donnée ou d'un groupe d'étrangers donné dans lequel une tête de pont sert d'intermédiaire. Il est de connaissance notoire que certains corps de métier à Nouakchott sont bien répartis en fonction des origines des migrants que se partagent une vingtaines de nationalités : « *les Sénégalais et les Maliens sont surtout maçons, dans la pêche, la mécanique et chauffeurs de taxis ; les Ghanéens et les Nigériens sont dans les techniques de froid ; les femmes, migrantes saisonnières, sont domestiques ; les Libanais venus en 1963, sont dans la restauration, la vente des tissus et souvent également dans la quincaillerie. La seconde génération est dans les métiers de la santé : médecins, pharmaciens, et dans les professions libérales.* » (interview n° 1, Ministère de l'Intérieur, à Nouakchott, le 16.12.2007). Ils ont également besoin d'une autorisation de travail qui est délivrée par le Ministère chargé du Travail, celle-ci s'obtient facilement et gratuitement. En ce qui concerne l'investissement privé, la création d'entreprise, la législation mauritanienne assimile les étrangers aux nationaux (Guide de l'investissement en Mauritanie 2004 : 43).

Ainsi, des pans entiers de la ville sont devenus les espaces de transit des migrants et se transforment pour beaucoup d'entre eux en des espaces de survie et le cas échéant d'installation. En ce sens, les villes mauritaniennes s'inscrivent bien dans la perspective des « espaces intermédiaires » [15] traversés par des flux et des dynamiques instables, où se bricolent des recherches de sens et les façons d'agir (Faget, 2005). Les nouvelles configurations qui s'y créent peuvent remettre en question les hiérarchies urbaines en place et sont ainsi porteuses de conflits dans des espaces urbains restreints, mal équipés où les espoirs du futur et les déceptions dues aux échecs des migrations se confondent. Ces étrangers souvent en situation précaires sont comme partout objets d'exploitation par les employeurs locaux, travailleurs corvéables à merci. Ceci est vrai dans tous les corps de métiers, dans des emplois informels, mais aussi quand ils travaillent à domicile ou à la tâche, embauchés par des employeurs privés. Pour une peccadille, ou un travail soi disant mal fait, toutes les excuses sont bonnes pour renvoyer l'employé, sans le payer ou en diminuant le salaire convenu. Dans ce cas, l'étranger n'ose se plaindre, persuadé que sa voix d'étranger contre celle d'un Mauritanien ne pèsera jamais en sa faveur. Dans le secteur formel, malgré les contrats signés, notamment dans le monde de la pêche, les conditions de travail sont telles pour les ouvriers pêcheurs étrangers travaillant sous contrat avec les mareyeurs

mauritaniens, qu'il arrive souvent qu'après une saison de pêche ils se retrouvent aussi démunis qu'ils sont venus. C'est ainsi que pour rentrer et faire vivre leur famille, ils demandent un crédit à leur employeur, s'engageant à revenir le rembourser lors de la saison suivante, entrant ainsi dans l'engrenage de la dépendance (Marfaing, 2005 : 91). Mais tous les cas de figure coexistent, aussi ceux où l'étranger s'installe et s'intègre dans la ville.

Migration sénégalaise en Mauritanie

En Mauritanie, les Sénégalais restent la première communauté de travailleurs étrangers avec plus de 100 000 ressortissants soit 42% du total des étrangers devant le Mali. Alors que les Sénégalais sont majoritaires à Nouakchott et à Rosso, ils sont supplantés par les Maliens et les Guinéens à Nouadhibou [16]. Depuis longtemps la Mauritanie joue un rôle spécifique pour la migration saisonnière originaire du Sénégal. Ce n'est que depuis le début des années 2000 qu'elle se confond avec la migration internationale. Dans le groupe des pays de la sous-région, notamment pour les Sénégalais qui cherchent du travail, elle peut-être un pays d'accueil, d'autant plus que les Sénégalais n'ont pas besoin de visa, ni de permis de séjour et que beaucoup de migrants saisonniers travaillent dans l'informel. Depuis la recrudescence des problèmes liés à la migration certains d'entre eux utilisent « ce privilège » et servent de tête de pont pour les étrangers de passage ou se sont investis dans les filières clandestines de migration.

D'une manière générale c'est surtout parce que les emplois y sont plus nombreux qu'au Sénégal et que les chances de pouvoir faire des économies loin de la famille sont plus grandes que les Sénégalais se rendent en Mauritanie. Effectivement beaucoup se plaignent du poids et des pressions de la famille au Sénégal. De plus, il est indéniable que certains emplois y sont mieux payés qu'au Sénégal : un maçon qui gagne par exemple 2 000 UM par jour ou 70 000 UM par mois à Nouakchott ne gagne que 60 ou 70 000 FCFA à Dakar (208 € par mois en Mauritanie contre 106 au Sénégal, interview n° 42 le 2.08.04 à Nouakchott). Une bonne à Dakar est payée entre 20 000 et 30 000 FCFA par mois (30 à 50 €) alors que les salaires à Nouakchott varient entre 20 000 et 30 000 UM soit 55 à 82 €. Les salaires à Nouadhibou sont même un plus élevés. L'afflux des migrants y cherchant l'argent pour continuer le voyage vers l'Europe, a fait monter les salaires. Le fait qu'en Mauritanie les Sénégalais peuvent accepter certains travaux que leur contexte social sénégalais ne leur permettrait pas « *comme travailler chez les gens par exemple* » (Interview n° 39 à Nouakchott, le 8.08.2004 avec un représentant des Sénégalais à Nouakchott), n'est pas non plus négligeable. Les Mauritaniens emploient volontiers ces étrangers, car « ils sont plus disponibles » que les Mauritaniens et aussi parce qu'ils sont souvent plus qualifiés dans les petits métiers qu'eux-mêmes. Parmi tous les étrangers qui sont à la recherche d'un emploi en Mauritanie, les Sénégalais suivis des Maliens sont les préférés des Mauritaniens (Entretien avec le Président de la Chambre de Commerce de Nouakchott, le 13.11.2006). Pour les pêcheurs qui forment un groupe à part sur lequel nous allons nous attarder, certaines activités qui sont liées à la pêche sont plus porteuses en Mauritanie qu'au Sénégal. Dans le fleuve ou dans la région de Mbour,

traditionnellement le centre du séchage du poisson au Sénégal, le séchage du poisson n'est possible que pendant la saison sèche. Le Sénégal est confronté à une pénurie de poissons et les activités de séchage s'en ressentent. Le poisson, plus rare, y est plus cher. Le climat dans le banc d'Arguin, sec et chaud, est toute l'année propice au séchage du poisson, il n'y a donc pas de dépendance à une saison donnée pour se procurer les produits. Ceci peut permettre des stratégies de diversification économiques, notamment pour les agriculteurs qui peuvent donner à d'autres activités pendant les périodes hors agriculture. Ce climat, plus sec qu'au Sénégal, permet aussi de faire des économies de sel sur les techniques de séchage. Pour les commerçants spécialisés dans ces produits, la Mauritanie offre donc toute l'année des produits d'une qualité nettement supérieure et moins chers qu'au Sénégal où le bénéfice perçu lors de leur redistribution y est supérieur (interview n° 48, Tel Alloul, le 10.08.2004, A. 30 ans commerçant saint-louisien).

Enfin, pour certains hommes d'affaires, la législation mauritanienne pour la création d'entreprise serait plus flexible et moins lourde qu'au Sénégal. Un accord de promotion des investissements existe entre le Sénégal et la Mauritanie depuis 1975 (Guide de l'investissement en Mauritanie, 2004 : 44). Il existe bien certaines restrictions concernant la répartition des parts de capital dont une majorité doit être gérée par des nationaux, mais ceci est formalité susceptible d'arrangements internes. « *En Mauritanie, tu fais tes affaires et si tu ne déranges personne, personne ne te crée de problèmes* » (interview n° 53, à Nouakchott, le 25.08.2004, J. 40 ans, mareyeur sénégalais). Le secteur de *l'offshoring* qui offre des opportunités d'emploi est en progression grâce aux investisseurs marocains notamment qui délocalisent vers la Mauritanie. Au Maroc, ce secteur d'emplois est particulièrement favorable aux étrangers (*Le Matin*, 13.12.2007). Cela commence à se savoir dans le monde des diplômés étrangers et a aussi un impact en Mauritanie, d'autant plus que ces entreprises marocaines investissent notamment dans la formation des Sénégalais [17].

En Mauritanie, l'on estime que plus de 80% de la population occupée, l'est dans le secteur informel. Les Sénégalais y jouent un rôle non négligeable en formant le gros des commerçants informels, des artisans, notamment dans la mécanique, la maçonnerie, et des pêcheurs. Employés, journaliers ou non, ils le sont également en général dans des emplois informels.

Dans certains secteurs cependant, notamment celui de la pêche ou de la mécanique [18], nombre d'emplois sont formels. Les Sénégalais représentent 74% des employés travaillant dans la pêche [19]. Là, le code du travail selon le décret n° 74/092 fixant les conditions d'emploi de la main d'œuvre étrangère règle les conditions d'emploi et de l'octroi du permis de travail. Cependant, au Ministère du travail on reconnaît que la réalité n'est souvent pas en adéquation avec la loi car, « le problème, pour les organes en charge de contrôler l'application des lois, c'est qu'ils sont assez démunis » (Entretien n° 3, avec un conseiller du Ministère du travail, Nouakchott le 15.12.2007). Les droits des étrangers sont les mêmes que ceux des nationaux. Un des seuls points qui diffère concerne l'adhésion syndicale : un travailleur étranger ne peut se syndiquer. Une solution pour contourner les problèmes administratifs liés au code du travail est de

se procurer, illégalement, pour 200 000 à 300 000 UM (Ouguiya, de 520 à 780 €), des papiers mauritaniens (interview à Nouakchott, le 10.12.2007, F. 45 ans, commerçante mauritanienne) pour être assimilé au statut des travailleurs locaux.

Les Sénégalais, migrants qui s'estiment en transit, à l'affût d'opportunités pour continuer leur voyage vers l'Europe, gagnent souvent leur vie comme marchands ambulants, notamment à la nuit tombée, parce que c'est le moment où les Mauritaniens se promènent après le travail et sont plus susceptibles de leur prêter attention. Sans capital, ils obtiennent des crédits marchandises auprès des commerçants mauritaniens : « *là quatre lots, là-bas quatre [autres]* ». Ils vendent entre autres des lunettes de soleil, du petit matériel électronique, des cartes de téléphones. Quand ils ont vendu les marchandises, ils rendent la somme négociée d'avance au marchand mauritanien et gardent le surplus. Ils survivent ainsi. Souvent bloqués là pour un certain temps, les plus chanceux ou les plus doués accumulent lentement et arrivent à devenir grossistes à leur tour auprès des plus nouveaux qu'eux ou même à se diversifier en installant finalement une boutique ou en achetant une voiture avec laquelle ils seront chauffeurs de taxi.

Ainsi, beaucoup de ceux qui sont encore en Mauritanie après plusieurs années se sont organisés. Les commerçants estiment que la situation commerciale pour les Sénégalais s'est grandement améliorée. Le contexte socio-politique malgré certaines alertes sporadiques est plus calme [20]. L'un de ces commerçants vit à Nouakchott depuis 1987 et s'est spécialisé dans l'artisanat sénégalais. Il va à Saint-Louis pour s'approvisionner en marchandises à peu près une fois par mois. Il y retrouve son partenaire, auquel il a passé ses commandes. Ce dernier est dans un réseau de vente d'artisanat qui s'étend autour de Dakar et dans toute la sous-région (Interview n° 35 à Nouakchott, le 21.8.03, A. 25 ans, commerçant sénégalais). D'autres qui se sont spécialisés dans ce business risquent le voyage à l'intérieur de la Mauritanie jusqu'à Atar où des charters atterrissent deux fois par semaine de novembre à mars amenant les touristes pendant la saison du tourisme en Mauritanie, dans la région de Ouadane et Chinguetti. D'autres cherchent « l'affaire » qui leur fera rapidement gagner de l'argent, et saisissent les opportunités de commerce comme c'est le cas au moment de la tabaski notamment : les moutons de Mauritanie sont considérés comme de meilleure qualité et sont moins chers qu'au Sénégal. L'Ouguiya n'étant pas une monnaie convertible, nombre de ceux qui travaillent en Mauritanie et veulent rentrer au Sénégal se voient obligés d'investir le montant de leurs salaires dans des marchandises qu'ils revendront au Sénégal. Certains sont les intermédiaires pour ce genre de transactions, conseillant sur le type de marchandises, les procurant etc.

Toutes ces migrations peuvent être considérées comme des migrations saisonnières. Cela n'empêche pas, le cas échéant, que le migrant saisonnier saisisse l'occasion s'il en voit une chance d'aller en Europe. Souvent aussi, c'est celui qui avait envisagé la migration vers l'Europe qui se transforme en migrant saisonnier.

Ces migrations saisonnières deviennent alors parfois de véritables entreprises familiales et c'est par familles entières qu'ils investissent leurs forces de travail en

Mauritanie. Adama est pêcheur à Nouadhibou. Pendant la saison de pêche (novembre-avril) il y habite avec sa femme qui est bonne et leur petite fille. Le reste de l'année il retourne à Saint-Louis avec sa petite famille et y continue ses activités de pêcheur avec ses autres frères dans le cadre familial. Ainsi, il espère pouvoir accumuler le capital nécessaire pour acheter sa propre pirogue et devenir patron-pêcheur. Deux de ses frères sont maçons à Nouakchott, employés dans des entreprises de la place. C'est l'oncle de la famille qui le premier a entamé la migration saisonnière de travail en Mauritanie comme pêcheur, il y a déjà une vingtaine d'années (interview n° 43, le 4.8.2005, A. 35 ans, capitaine de pirogue sénégalais). Au bout d'un certain temps passé en Mauritanie, ces Sénégalais voient dans le va-et-vient entre le Sénégal et la Mauritanie des débouchés dans leurs affaires. Ils réussissent à créer un réseau de partenaires sur place, bien souvent sénégalais comme l'explique ce Saint-Louisien rentré chez lui et devenu homme d'affaire. Maintenant il passe ses commandes de produits halieutiques par téléphone, en général en fonction des manques à Saint-Louis ou à Dakar et des prix à Nouakchott. Il arrive de plus, qu'en fonction des arrivages de poissons escomptés, il affrète un transport à partir de réseaux de transporteurs sénégalais ou profite du retour à vide d'un camion pour faire livrer de grandes quantités de poissons aux usines de Dakar qui les conditionneront (interview n° 37 à Saint-Louis, le 17.08.2004, S. 35 ans, entrepreneur saint-louisien).

Ceux là, même si souvent leur projet migratoire avait pour objectif l'Europe, se satisfont de la situation et finissent par considérer leur migration comme réussie : effectivement, ils économisent, envoient régulièrement de l'argent à leurs familles. L'un d'eux raconte par exemple : *« j'ai commencé grâce à un prêt à acheter une 204 puis une 504 maintenant j'ai une Mercedes et j'estime que je m'améliore constamment. J'ai une maison au pays alors que mon frère qui est à Neuilly et a 3 enfants n'est pas en mesure d'en construire une. Je rentre tous les 2 ans avec 2 millions [UM = un peu plus de 5000 €] en poche »* (interview n° 40 à Nouakchott, novembre 2006). Un autre ayant créé une entreprise d'exportation de poisson, se diversifie en investissant dans l'agriculture au Sénégal. Il peut aussi se permettre d'investir dans le social en construisant un club de football pour les jeunes de son village d'origine (interview n° 53, à Nouakchott, le 25.08.2004). Ces critères sont les critères par excellence du succès migratoire.

Le secteur de la pêche reste pour les Sénégalais en Mauritanie l'un des plus porteurs. Les Sénégalais y ont un savoir faire très demandé en Mauritanie (Marfaing, 2005). Du pêcheur employé d'un mareyeur mauritanien relégué dans les campements de la côte mauritanienne au patron pêcheur qui y fait la saison avec son équipage, toutes les activités de pêcheurs y sont représentées. Mais également toutes les activités tirées de la pêche, du mareyeur à l'envergure internationale à la petite entreprise informelle de séchage du poisson en passant par l'exportateur de poisson congelé dans toute la sous-région. On trouve des Sénégalais à tous les échelons. Leur situation s'est cependant dégradée depuis quelques années et les raisons en sont multiples. D'abord, comme les eaux sénégalaises trop exploitées, les eaux mauritaniennes elles-aussi se dépeuplent de leurs richesses halieutiques. Après la découverte du pétrole, au début des années 2000, et les estimations en terme de rendement qui ont suivi, le basculement de l'intérêt des hommes d'affaire mauritaniens pour les filières pétrolières

s'est fortement fait ressentir au niveau des pêcheurs sénégalais. Cette situation morose pour les pêcheurs s'est aggravée pendant la période du gouvernement transitoire en Mauritanie, après le coup d'Etat du mois d'août 2005, où celui-ci a tardé à renouveler les licences de pêche pour les pêcheurs sénégalais alors que la saison avait déjà commencé. Cela a eu pour conséquence que ces derniers se sont retrouvés particulièrement nombreux à pêcher illégalement en Mauritanie, augmentant certes leur mécontentement, mais provoquant également des tensions entre pêcheurs sénégalais et garde-côtes mauritaniens. Dans ce contexte, et après les événements de Ceuta et Melilla et le contrôle accru des frontières vers le Maroc où un grand nombre de migrants ont été bloqués à Nouadhibou, beaucoup de pêcheurs en situation précaire, n'ont pu résister à l'aubaine qui se présentait à eux en vendant leur pirogue, avec les conséquences que l'on sait. Un pêcheur peut obtenir 7 ou 8 millions de FCFA (10 000 à 12 000 €) pour la vente de sa pirogue à des passeurs, « *c'est nettement supérieur à ce qu'un pêcheur peut gagner en une année de pêche* ». Pour d'autres, la tentation de l'Europe devant cet afflux de migrants à Nouadhibou a été trop tentante et ils ont rejoint les contingents de migrants illégaux. « *Des pêcheurs ont vendu leur pirogue pour pouvoir donner de l'argent aux passeurs, 250 000 à 300 000 FCFA (382 à 457 €) pour être embarqué dans une pirogue en plexiglas direction Espagne avec des risques et périls* » (entretien n ° 37, Nouadhibou par téléphone, le 18 janvier 2006). D'autres enfin, notamment des propriétaires de pirogues dites « *de marée et senne tournante de 18 à 20 mètres de longueur sur 5 mètres de large* », ont décidé de se faire passeurs pour conduire les migrants de l'autre côté de la Méditerranée. Pour un pêcheur, équiper sa pirogue d'un second moteur et d'un GPS et l'organiser de façon à pouvoir transporter 50 personnes peut lui rapporter 30 millions de FCFA (46000 Euros) [21]. Indépendamment des tragédies humaines qui s'en sont suivies, le phénomène a été tellement inquiétant pour l'activité de pêche, que des associations d'organisation de pêcheurs ont demandé de l'aide pour créer une « coalition anti-immigration en Espagne et dans les pays de l'EU » [22]. Du côté des pêcheurs au moins, la situation s'est calmée.

Une spécificité des migrations sénégalaises en Mauritanie : les femmes y sont plus nombreuses que les hommes

Souvent absentes des études sur la migration, les femmes qui constituent pratiquement la moitié des flux migratoires internationaux (FNUAP, 2006), ont toujours été particulièrement présentes dans les migrations sous-régionales ouest-africaines (Manchuelle, 1997). En Mauritanie, les étrangers dans tout l'espace national sont à 56% des hommes. Le taux varie de 65% à Nouadhibou contre 52% à Rosso et 55% à Nouakchott. Toutefois, une exception concerne le groupe des Sénégalais : avec un pourcentage de 57%, les femmes y sont en plus grand nombre que les hommes (Etude sur la main d'œuvre en Mauritanie, 2007 : 13).

D'une manière générale, il y a peu d'études sur les migrations de travail/migrations saisonnières des Sénégalaises hors des frontières du Sénégal. Les travaux les concernant portent en général sur le pèlerinage, les commerçantes. Nous l'avons déjà dit, en Mauritanie, les femmes travaillent souvent comme employées de maison,

domestiques, bonnes d'enfants. Beaucoup suivent un membre de la famille, époux ou frère, sont intégrées dans la société des migrants saisonniers ou internationaux pour faire la cuisine, s'occuper du linge et du quotidien. Beaucoup finissent cependant par rentabiliser leurs activités en vendant des plats cuisinés, des jus de fruits maison dans les quartiers des étrangers. Dans les villes mauritaniennes elles sont nombreuses, petites vendeuses, qui ont installé leurs étales sur les bas-côtés des rues ou vendant leurs marchandises comme marchandes ambulantes. Cependant, et plus nombreuses sans doute, sont celles qui sont intégrées dans des réseaux de commerce faisant de cet espace sénégal-mauritanien, le leur.

La frontière entre le Sénégal et la Mauritanie, que représente le fleuve Sénégal, est dans le cadre des activités informelles particulièrement floue : « *au niveau de la sous-région et du fleuve, le business ne s'embarrasse pas des problèmes de frontières, ni des nations ou des législations commerciales* » (interview n° 18 à Nouakchott-Rosso le 16.08.2002). La route entre Saint-Louis et Nouakchott est considérée comme la « route licite de l'informel » (entretien n° 9 à Dakar le 01.08.02). « Les valises des femmes », ainsi que l'on nomme ces commerçantes de l'informel, sont les grandes concurrentes de celles qui veulent se formaliser (interview n° 19 à Nouakchott le 18.08.2002).

Les relations commerciales et religieuses entre les deux pays ayant été de tout temps intenses, les familles sénégal-mauritaniennes sont particulièrement nombreuses, si bien que la mobilité des femmes dans cet espace ne pose, pour leurs parents ou leurs maris, pas de problème. Dans le cas contraire, ces femmes se déplacent rarement seules, elles se soutiennent mutuellement face aux maris qui pourraient s'opposer à leur commerce. Il y a encore quelques années, ces femmes étaient mariées et il n'était pas rare qu'elles aient atteint un certain âge. Depuis une quinzaine d'années, elles sont de plus en plus nombreuses, célibataires et particulièrement jeunes (Marfaing, 2007 : 166). Le phénomène a surtout commencé il y a une quinzaine d'années avec les jeunes Sénégalaises qui sont parties faire leurs études au Maroc. Beaucoup d'étudiantes utilisent cette opportunité pour y faire du commerce. Le Sénégal qui était réputé pour ne pas laisser partir ses jeunes femmes à l'étranger, a changé.

Pour les commerçantes de proximité qui veulent travailler à l'international, la Mauritanie représente la première étape dans l'internationalisation de leurs activités. Effectivement, elle est la première station dans l'élargissement concentrique des stratégies d'accumulation et d'investissements (Marfaing, 2005 : 78). Ces commerçantes sont réputées pour être particulièrement actives et développer des stratégies d'organisation bien spécifiques dans des réseaux qui leur permettent des opportunités de commerce où elles n'ont pas besoin de gros investissement ni de gros capitaux (entretien n° 10, Chambre de commerce de Dakar, le 06.08.02). Leurs habitudes d'accumulation « en escalier » suffisent amplement à ce commerce [23]. Leur organisation consiste en un groupement de femmes : commerçantes sénégalaises vivant au Sénégal et commerçantes mauritaniennes vivant en Mauritanie. Ceci leur permet tout d'abord de déléguer certaines d'entre elles pour aller acheter la marchandise en Mauritanie ou l'y transporter, leur permettant, grâce aux transports et aux achats groupés des économies substantielles. Les colis sont ramenés par taxi ou bien dans des camions de

transporteurs rentrant à vide vers le Sénégal ou encore dans les parois des camions frigorifiques qui transportent le poisson. Le temps des négociations avec les douaniers à Rosso, le passage sur le bac pour traverser le fleuve, sont autant d'occasions pour les commerçantes de nouer des contacts, chercher des solutions à leurs problèmes et pour s'organiser pour les convois futurs. Les commerçantes installées en Mauritanie commandent des marchandises sur Dakar, qu'elles payent en Ouguiyas, ce qui permet aux commerçantes sénégalaises d'acheter les marchandises à Nouakchott en monnaie locale ou alors de faire des échanges « marchandises contre marchandises » (interview n° 19 à Nouakchott le 18.08.2002). Ces échanges concernent, entre autres, souvent les tissus : les tissus brodés qui viennent du Sénégal sont échangés contre les voiles mauritaniens. Certaines marchandises d'importation sont moins chères débarquées au port de Nouakchott qu'à celui de Dakar. Les marchandises ainsi débarquées rentrent au Sénégal par la route. Ce commerce concerne les plus grosses commerçantes susceptibles de pouvoir se faire expédier des marchandises venant d'Europe ou de Dubaï, parce que leurs réseaux sont plus internationalisés mais aussi parce que les marchandises sont expédiées par le biais des migrants en Europe.

Conclusion

Dans la population étrangère présente en Mauritanie, les Sénégalais tiennent un rôle à part. Eux aussi cependant représentent toutes les formes de migration : de la migration de transit, à la migration longue durée en passant par la migration circulaire, saisonnière ou de travail. Les frontières entre toutes ces formes sont floues et les individus peuvent selon le moment ou les circonstances se trouver dans l'une ou l'autre des formes ou passer sans transition d'une forme à une autre.

Si beaucoup de migrants en attente de migration plus lointaine ou en situation d'échec représentent les « pauvres d'entre les pauvres » et peuvent poser un problème certain à ceux chargés de leur gestion, beaucoup sont en mesure de tirer de leurs expériences des modèles de stratégies qui leur permettent de survivre, voire de vivre dans ces lieux d'installation choisis, ou ceux où ils se retrouvent au hasard des circonstances. Ils développent des dynamiques qui leur permettent de saisir de nouvelles opportunités économiques, certes bien souvent issues de la précarité et basées sur la relégation et la ségrégation de ceux désignés « comme les plus pauvres et les plus étrangers » (Tarrus, 1996 : 114). Cette situation qui d'autre part, va de pair avec leur exploitation et ainsi l'enrichissement d'un autre groupe social sur leur dos, est porteuse de ressentiments et de conflits latents.

Bien évidemment, au Sénégal, ceux qui sont restés « bloqués » en Mauritanie sont souvent perçus comme des migrants en échec. Toutefois, le fait qu'ils finissent, le cas échéant, par envoyer régulièrement l'argent aux familles, comme les autres, ceux qui ont « réussi » leur migration aux USA ou en Europe, qu'ils mettent en place des structures de va-et-vient pour un commerce entre le Sénégal et la Mauritanie, changent le regard que l'on porte sur eux. Comme ils peuvent revenir régulièrement au Sénégal, leur migration n'implique pas les mêmes problèmes pour leur famille restée au village, que ceux que procure l'absence prolongée de ceux qui sont en Europe ou aux USA

(Marfaing, 2003 : 62). Ils ont l'avantage sur les migrants en Europe, de ne pas avoir de problèmes pour obtenir les papiers qui leur permettront une vie intégrée dans les lieux où ils se trouvent. Ils sont donc libres de circuler entre le Sénégal et la Mauritanie. Ils peuvent faire venir leur femme et leurs enfants ainsi que des membres de leur famille en Mauritanie s'ils le désirent. Ce qui arrive souvent, puisque quand on demande aux étrangers leurs motifs d'entrée en Mauritanie, 20% déclarent être arrivés dans le cadre d'un regroupement familial [24]. Ainsi ceux-là vivant dans les contextes sociaux similaires à ceux du Sénégal, peuvent perpétuer les traditions de transmission de savoir-faire, équivalant à des formations professionnelles, ou de transmissions de capital en vigueur au Sénégal. Ils réorganisent pour eux les habitudes de migrations tournantes où les plus âgés laissent la place aux plus jeunes, ce qui était courant dans les migrations européennes des années 1960-1980. Ceux-là, contrairement à beaucoup de migrants qui sont en Europe, peuvent faire de la mobilité un mode de vie, auquel tant aspirent. Ils se mêlent ainsi au groupe des migrants de travail et des migrants saisonniers intégrés depuis longtemps dans le paysage des étrangers en Mauritanie.

Contrairement à la logique de la politique de migration européenne qui considère la migration dans cet espace comme un danger potentiel pour ses frontières, donc comme un phénomène à endiguer, en Mauritanie, « pour les initiés, la migration n'est pas un fléau ». Elle l'est d'autant moins que l'économie mauritanienne est dépendante de la main d'œuvre étrangère « où une vingtaine de nationalités travaillent et cohabitent » (interview ministère de l'intérieur, n° 1 à Nouakchott, le 15.12.2007). La politique européenne de migration qui propose des aides au niveau de la répression des migrants, non seulement propage l'idée que les étrangers sont un groupe homogène mais veut ignorer les besoins de la Mauritanie en matière de migration. En tant que pays de transit, elle n'a pas les moyens infrastructurels et ce, malgré l'aide européenne, de bloquer la migration clandestine, ni de récupérer tous les échecs migratoires le long de ses côtes ou de ses frontières. Les politiciens et les fonctionnaires sont unanimes pour estimer qu'il est au-delà de leurs possibilités de surveiller 5.070 km de frontières et 750 km de côtes. De plus, la Mauritanie estime que cette surveillance accrue lui pose des problèmes avec ses pays frontaliers. Si la Mauritanie a besoin d'aide en matière de migration, c'est dans l'organisation des étrangers dans la ville où de nouveaux modèles de gestions urbaines, de nouvelles citoyennetés et de nouvelles identités sont en gestation. Et effectivement, ces nouvelles configurations sont un déficit pour les politiques urbaines, communales mais aussi nationales. Le fait que le migrant s'installe, soit refoulé ou en danger de l'être, porte à conséquence quant à son intégration. Ici, la décision par les autorités locales de considérer les migrants comme des étrangers en transit ou comme des citoyens potentiels prend toute son importance. Ces installations des migrants, qui à l'origine étaient de passage, a une incidence certaine sur le potentiel d'investissement d'eux-mêmes dans la ville étrangère et dans leur rapport à l'Etat : ils ne sont plus en transit, ne vivent plus avec l'idée de partir demain, même si par ailleurs la plupart continuent de penser qu'ils « partiront » ou « rentreront un jour ». Certains, des entrepreneurs sénégalais notamment mais aussi des artisans et des migrants saisonniers, estiment que les conditions de travail sont pour eux, en Mauritanie, telles qu'ils ont tout intérêt à continuer d'y travailler.

Bibliographie

Baldwin-Edwards, Martin. 2006. "Between a Rock & a hard Place : North Africa as a Region of Migration, Immigration & Transit Migration", *Review of African Political Economy*, n° 108, ROAPE Publications Ltd. : 311-324.

Bredeloup, Sylvie. 2006. « Les migrants subsahariens entre les deux rives du Sahara », *La Lettre du LPED*, n° 10 : 1-3

CNUCED – ICC. 2004. Guide de l'investissement en Mauritanie. <http://www.maed.gov.mr/pdf/guide-investissementmr.pdf> (en ligne janvier 2008)

Dumont, Gérard-Francois. 2007. La diversité des flux migratoires en Méditerranée dans les années 2000, Actes du Xe colloque international « la migration dans l'espace euro-maghrébin.

Faget, Jacques (dir). 2005. *Médiation et action publique : la dynamique du fluide*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux.

FNUAP/Fonds des Nations Unies pour la population. 2006. *Rapport sur l'état de la population mondiale*

Khachani, Mohamed. 2007. L'émigration subsaharienne : le Maghreb comme espace de transit, Actes du Xe colloque international ; la migration dans l'espace euro-maghrébin, in *Réalités*, Juillet 2007 : 18-31.

Manchuelle, Francois. 1997. *Willing migrants : Soninke labor diaspora, 1848-1960*, Athens ; London : Ohio University Press : Currey.

Marfaing, Laurence. 2003. *Les Sénégalais en Allemagne. Quotidien et stratégies de retour*. Paris : Karthala.

_ 2005. « Du savoir faire sénégalais en matière de pêche sur les côtes mauritaniennes : une approche historique », in *Stichproben. Wiener Zeitschrift für kritische Afrikastudien. Vienna Journal of African Studies*. « African Migrations. Historical Perspectives and contemporary Dynamics », n° 8 : 69-98.

_ 2007. « Commerce, constructions spatiales et relationnelles dans un espace urbain : commerçantes sénégalaises à Casablanca », in Boesen, Elisabeth et Laurence Marfaing, *Les nouveaux urbains dans l'espace Sahara-Sahel. Un cosmopolitisme par le bas*, Paris, Karthala : 159-186.

Schlögel, Karl. 2006. *Im Raum lesen wir die Zeit. Über Zivilisationsgeschichte und Geopolitik*. Frankfurt am Main : Fischer Verlag

Steff-Fénart, Jocelyne et Phillippe Poutignat. 2006. « De l'avenir d'un commerçant transnational, trajectoires croisées et lieux intermédiaires à Nouadhibou (Mauritanie) », *Cahiers de la Méditerranée*, vol. 73, « Les frontières dans la ville »

Tarrius, Alain. 1996. « Territoires circulatoires et espaces urbains », in Mirjana Morkvasic et Hedwig Rudolph (dir.), *Migrants. Les nouvelles mobilités en Europe*, Paris Montréal : L'Harmattan : 93-117.

Presse mauritanienne

La Tribune,

Horizons

Nouakchott Info Quotidien

L'Authentique

NOTES

[1] Marfaing & Lahlou 2005, également Le Monde Documents/dossiers février 2006, pour les chiffres disponibles dans cet espace cf. Bredeloup ; Pliez 2006 : 4, ou encore Khachani 2007 : 22-24.

[2] Voir à ce propos la Communication européenne au Conseil et au Parlement européen "On Regional Protection Programmes", COM/2005/388, 1er septembre 2005. Objectifs : développement, sécurité humaine et environnementale ; gestion des connexions entre les différents volets et les dynamiques des flux migratoires.

[3] Les derniers en date se sont produits les 23 et 24.12.2007 et encore dernièrement le 19.01.2008.

[4] Cf. la Conférence euro-africaine sur les Migrations et le développement de Rabat les 10-11 juillet 2006, les propositions françaises pour la mise en oeuvre du plan d'action (<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/02rabat.pdf>).

[5] Déclaration de Rabat – Partenariat euro-africain pour la migration et le développement : 2006 : 2. (<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IM...>).

[6] Un peu comme celui que décrit Schlögel dans son texte sous forme d'un « atlas » élaboré par les Juifs de Berlin quittant la ville, qui contenait les lieux où ils pouvaient espérer rentrer dans des réseaux, les adresses où on les recevraient pour faire halte et organiser la suite de leur voyage. Tout comme Tarrius (1996 : 98-98) avec le concept

de « territoire circulatoire », Schlögel sort le migrant de la situation victimaire dans lequel il est souvent relégué pour en faire un décideur de son destin.

[7] Ceci est d'ailleurs un point soulevé par les associations des droits de l'homme, voir Europäische Union : Länderkapitel aus dem World Report 2008, Human rights Watch, Presse Mitteilungen, <http://hrw.org/german/docs/2008/01/...> du 30.1.2008. Ce problème a également été thématiqué dans les rencontres du Forum Social qui se sont tenues dans les pays du Maghreb ainsi qu'à Nouakchott dans la seconde moitié du mois de janvier 2008 : <http://www.fsmagh.org/> (site consulté le 2 février 2008).

[8] Pour preuve, quelques contenus médiatiques pour la seule première semaine de décembre : « 125 immigrés clandestins arrêtés par les garde-côtes mauritanien », La Tribune, 04.12.2007 ; « Nouadhibou : Arrestation de 20 immigrés clandestins », Horizons, 06.12.2007 ; « un réseau de passeurs démantelé » Nouakchott Info Quotidien du 2.12.2007 ; « faux papiers et immigration illégale : les étrangers ont pris l'habitude de falsifier des documents maliens [...] », L'Authentique, 04.12.2007 ; « spécialité professionnelle à l'immigration clandestine : [...] la gendarmerie a redoublé de vigilance depuis le déclenchement de l'affaire de la drogue [...] », L'Authentique, 06.12.2007.

[9] Organisation pour la Mise en valeur du Fleuve Sénégal qui inclut les pays riverains du fleuve : Sénégal, Mauritanie, Mali et Guinée.

[10] République Islamique de Mauritanie, Ministère de l'Intérieur, Rapport non publié.

[11] République Islamique de Mauritanie, Ministère de l'emploi, de l'insertion et de la Formation Professionnelle, op. cit. : 14.

[12] République Islamique de Mauritanie, Ministère de l'emploi, de l'insertion et de la Formation Professionnelle, op. cit. : 11-12.

[13] Mauritanie Ministère de l'Intérieur, Rapport non publié.

[14] Ministère de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle, Direction de l'emploi, op.cit. : 14.

[15] Jean Schmitz a thématiqué les « espaces intermédiaires » dans le séminaire de l'IISMM à l'EHESS entre 2001 et 2005.

[16] Ministère de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle, Direction de l'emploi, op.cit. : 12.

[17] Jeune Afrique, dossier télécom du 12.12.2006 ; également Tel Quel du 27.01.2007.

[18] La Société Industrielle et Minière, la SNIM à Nouadhibou, créée en 1952 (à l'époque, la société des Mines de Fer de Mauritanie, MIFERMA) est une des plus

grandes entreprises de Mauritanie et a toujours été pourvoyeuse d'emplois formels pour les Sénégalais.

[19] Ministère de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle, Direction de l'emploi, op.cit. : 18.

[20] Depuis les « évènements » de 1989, l'on craint encore que toute tension entre populations maure et négro-mauritanienne ou sénégalaise soit susceptible de dégénérer et éventuellement de provoquer une expulsion des Sénégalais. Cela a été le cas la dernière fois en 2000 à Nouadhibou. Il existe aussi de fortes tensions entre Sénégalais et Mauritaniens notamment dans le secteur de la pêche comme cela s'est produit début janvier 2008 à Saint-Louis. A chaque fois le spectre de 1989 ressurgit.

[21] Propos et chiffres publiés par OCHA et IRIN, dossier Sénégal, 2006 : 12.

[22] Lettre à l'Ambassadeur du Royaume d'Espagne du 10 mai 2006.

[23] Ce sont les rotations du « capital » qui permettent l'accumulation : « on commence petit et quand on a plus, on va plus loin » (interview n° 9 à Dakar le 01.08.02). Les accumulations de « capital » concernent des sommes qui s'élèvent à 500 000 FCFA, c'est-à-dire à peu près 760 €. Le terme de « capital » employé par ces commerçantes n'est pas vraiment approprié, en fait il s'agit de leur fonds de roulement.

[24] Ministère de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle, Direction de l'emploi, Etude sur la situation de la main d'œuvre étrangère en Mauritanie, mai 2007 : 15.

ISSN 808-997-90 | Textes placés sous licence CREATIVE COMMONS

Attribution-NoDerivs-NonCommercial 1.0 Generic (CC BY-ND-NC 1.0)

